

Investir dans l'éducation c'est investir dans l'avenir ! • Mais en cette période de vaches maigres, avenir en jeu ou pas, l'austérité sévit tous azimuts et l'Education n'échappe pas à la règle • Précarité rampante, effectifs de plus en plus lourds dans les classes, gel des salaires, la liste est longue • Or la construction d'un système scolaire attentif à celles et ceux qui n'ont que l'école pour apprendre, la réalisation d'une école soucieuse de permettre l'émancipation de toutes et de tous, ne pourra se faire à moyens constants • Mais nous ne voulons pas pour autant d'une « priorité à l'éducation » construite au prix de la casse des autres services publics • C'est pourquoi nous serons en grève le 9 avril prochain, aux côtés des autres salariées du public et du privé, solidaires, pour imposer une autre redistribution des richesses et rompre avec l'austérité •

Menée à moyens constants, elle s'est traduite par la sortie du dispositif d'établissements jusqu'alors labellisés ZEP : sur le plan national, 500 écoles primaires et 200 collèges ont été exclus du dispositif.

Alors que la carte officielle des REP est arrêtée depuis fin décembre, la plupart des établissements exclus continuent de revendiquer leur intégration dans un réseau.

Au moment où le premier ministre parle de mettre fin à « l'apartheid social » et à la ghettoïsation des quartiers défavorisés, la démarche a de quoi surprendre.

➡ Hausse des effectifs par classe

La question du nombre d'élèves par classe est largement sous-estimée par les ministères successifs et ignorée dans le débat public alors que de nombreuses études reconnaissent les bénéfices d'un effectif réduit dans le primaire et notamment pour les élèves issus d'un environnement scolaire ou social défavorisé.

Or, en France, 7600 classes en primaire accueillent plus de 30 élèves par classe et 90 000 plus de 25. Les lycées, notamment professionnels où se concentre le public le plus défavorisé, ne sont pas épargnés par les sur effectifs : leurs enseignantEs dénoncent des classes à 35 élèves dans certaines classes ou disciplines. Enfin, dans le second degré, 40.9% des effectifs étudient dans des classes de 30 à 34 élèves. Il est temps que la France se penche sur le problème, comme l'ont déjà fait la plupart des pays de l'OCDE.

➡ Salaires

Avec un indice gelé depuis 2010, le salaire des enseignant-es du premier degré a baissé de 120 euros en moyenne par an à la suite de l'augmentation de la CSG. C'est un fait les enseignantEs sont parmi les plus mal payés d'Europe. Depuis 1980, ils ont perdu plus de 20% de leur « pouvoir d'achat ».

Le 9 AVRIL

toutes et tous en grève

10H30

VIEUX PORT

➡ Moyens pour la rentrée 2015

Les créations de postes ne permettent pas de compenser la hausse démographique et la promesse du candidat Hollande de créer 60 000 postes sur le quinquennat se transforme en vœu pieu. Les créations de postes prévues sont essentiellement absorbées par la hausse démographique et par la formation initiale. On est loin de revenir sur les 80 000 supprimés sous Sarkozy.

Les différentes réformes sont financées à moyens constants et par redéploiement comme on a pu le constater dans nos DHG.

➡ Reforme de l'Education prioritaire

Pour des raisons budgétaires, la réforme de l'Education Prioritaire n'est pas à la hauteur des ambitions annoncées.

Si dans un premier temps le dégel du point d'indice serait un signe de rupture avec les politiques d'austérité, SUD éducation 13 milite une augmentation des salaires allant dans le sens d'une réduction des inégalités entre les différents personnels de l'Education nationale.

➔ Rythmes scolaires

Cette réforme, dont le financement a été confié aux collectivités territoriales par soucis d'économie, contribue à la dégradation des conditions de travail et d'étude : le rythme biologique de l'enfant n'est pas pris en compte, cela alourdi la semaine de travail et la mise en œuvre s'est révélée catastrophique (dessalement des taux d'encadrement, personnel non formé avec des contrats précaires, charge de travail alourdi pour les ATSEM). Les partenariats entre les collectivités territoriales et les écoles pour mener la réforme créent une inégalité de traitement entre les enfants (équitation pour certains, coloriage pour d'autres) et ouvre la voie à une territorialisation de l'offre éducative.

➔ Conditions de travail

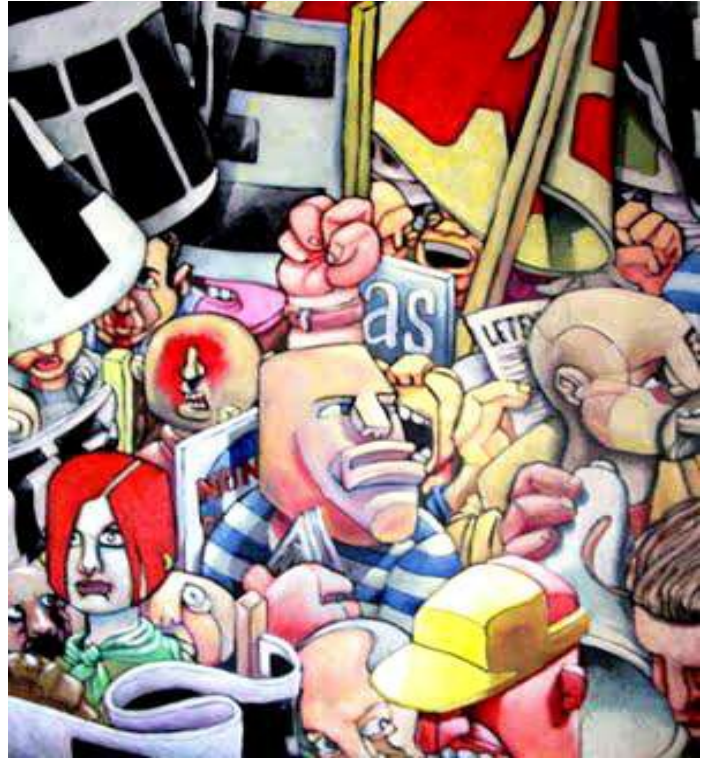
Les conditions de travail se dégradent fortement : en plus de la pénurie en termes de formation (« la formation est plutôt rare et inexistante » lit-on dans le rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale de l'été 2013), en plus des effectifs toujours alourdis, les pressions hiérarchiques s'intensifient au point de devenir pathogènes pour de plus en plus de collègues.

Alléger les classes, proposer une formation de qualité et sur le long terme coûterait en effet plus cher que de renforcer l'autoritarisme. Le choix est vite fait dans un contexte d'austérité généralisée.

➔ Recours massifs aux contrats précaires

Dans ce contexte toujours, quoi de plus logique que d'embaucher un grand nombre de personnels sous contrats précaires ? Flexibles, peu chers, ils sont les personnels de la situation ! L'Education nationale est le premier employeur de précaires en employant 170 000 agents non titulaires. La loi Sauvadet sur la « résorption de la précarité dans la fonction publique », censée proposer un contrat à durée indéterminée aux précaires ayant exercé 6 ans sur un même poste, ne s'applique pas systématiquement mais au cas par cas. De plus, pour y prétendre, il faut être embauché en CDD de droit public : les contrats CUI sont donc exclus de ce dispositif.

Or, les missions exercées par les précaires de l'Education nationale, qu'ils soient AED, AVS, professeurs ou agents, sont des missions pérennes qui devraient ouvrir le droit à une titularisation d'office et immédiate.



L'an dernier, les 40 entreprises françaises les mieux cotées à la Bourse (le CAC 40) ont versé 56 milliards à leurs actionnaires

• Uniquement pour ces 40 entreprises-là, une poignée de personnes s'est réparti 56 milliards. L'argent est bien là. C'est donc le choix de l'austérité pour les salariéEs et les services publics, des cadeaux au MEDEF et aux actionnaires qu'il faut combattre • Nous ne gagnerons de véritables avancées pour le service public d'éducation que si nous créons un rapport de force suffisant pour une autre répartition et une autre utilisation des richesses • C'est pourquoi, SUD éducation appelle l'ensemble des collègues à se mobiliser et à se mettre en grève le 9 avril.

POUR UNE AUTRE ECOLE DANS UNE AUTRE SOCIETE